



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article739>

Nouveaux postes spécifiques en Nouvelle-Calédonie - rentrée de février 2019

- COM - Nouvelle-Calédonie -



Date de mise en ligne : jeudi 20 décembre 2018

SNES HORS DE FRANCE

De nouveaux postes spécifiques pour la rentrée scolaire 2019 en Nouvelle-Calédonie sont publiés au [BO du 20 décembre](#).

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature, revêtus de l'avis du chef d'établissement, devront être transmis au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie **au plus tard le 10 janvier**.

Ils devront être accompagnés des pièces suivantes :

- ▶ lettre de motivation ;
- ▶ curriculum vitæ ;
- ▶ copie des deux derniers rapports d'inspection ;
- ▶ copie des deux dernières notices annuelles de notation administrative.

Cet envoi devra être transmis par courriel à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc en précisant en objet : « Mouvement spécifique RS 2019 - nom prénom - discipline »

Observations particulières

La durée des séjours est limitée à 2 fois 2 ans, conformément au décret 96-1026. Pour justifier de la prise en charge des frais de changement de résidence, il faut justifier d'une durée de service d'au moins cinq années, soit en métropole toutes académies confondues, soit dans un DOM.

Suivi des dossiers de candidature

Après avis des corps d'inspection, les dossiers seront instruits en CAPL (commission administrative paritaire locale). Le recrutement étant géré localement, les adhérents pourront transmettre une copie numérique de leur dossier pour un suivi par les commissaires paritaires du SNES Nouvelle-Calédonie.

Pour tout renseignement complémentaire, écrivez au SNES Nouvelle-Calédonie à l'adresse snés-nc@lagoon.nc

Pour plus d'informations, consultez le [site du SNES Nouvelle-Calédonie](#) :

